

MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.

L'an deux mille douze, le 10 novembre à 10 h 00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor Gruat, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariéc, Sylvie Birhart, Jérôme Cochenne, Jean Faillard, Carole le Boulanger, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec,

Absente, excusée : Anita Daniel

Convocation: 30 octobre 2012

Secrétaire de séance: Jérôme Cochenne

Objet: **Modifications budgétaires**

Le Conseil était saisi de deux propositions d'ajustement budgétaires pour l'exercice 2012.

– Intérêt d'emprunt, investissements En mai 2012, la municipalité a contracté un emprunt de 120.000 € au titre de la régie des Eaux, comme prévu au budget. Toutefois, les intérêts de cet emprunt sont trimestriels, et non annuels – le montant prévu au budget pour ces intérêts s'avère donc insuffisant (article D 1641). Cette ligne a fait l'objet d'un premier abondement par transfert de la ligne D 020 – Dépenses imprévues – à hauteur de 1000 €. Il manque encore 2.377 € pour faire face à l'échéance à venir. Le Conseil décide donc de diminuer de ce montant la ligne D 23151 (Réseaux), sous utilisée en 2012, qui serait ramenée de 100.000 à 97.663 €, la ligne D 1641 étant portée de 3.000 € dans le budget prévisionnel, à 6.337 € (y compris 1.000 € tirés des dépenses d'investissement imprévues).

– Budget Eau, Fonctionnement Il semblerait que des erreurs d'imputation prévisionnelle concernant les redevances à l'agence de bassin se soient traduites par des insuffisances de crédit à certaines lignes, alors que d'autres demeureraient inutilisées. Il a en outre fallu faire face à une augmentation très importante du prix du maërl, désormais importé d'Islande suite à l'interdiction à la vente du maërl des Glénans. Pour pourvoir aux déficits constatés, le Conseil décide donc de procéder aux modifications budgétaires suivantes:

Section d'investissement, annulation de la délibération d'affectation des résultats votée le 22 mars 2012, d'où recettes c/1068 – 5.058€20, dépenses c/23151 – 5.058€20; *section de fonctionnement*, dépenses, ch.011 c/6378 (Autres impôts, taxes et versements assimilés) + 3.793€00, c/6068 (Autres matières et fournitures) + 1.159€28, ch.014 c/701249 (Reversement aux Agences de l'Eau – Redevances) +106€00.

Pour copie certifiée conforme au registre,
le Maire

Jean-Victor Gruat